



## Une formation en dehors du temps de travail pour créer votre entreprise

jeudi 16 août 2012, par [lpe](#)

Le FHTT (Formation hors temps de travail) permet aux salariés de suivre une formation d'une durée minimum de 120 heures dans le but de créer ou de reprendre une entreprise.

Contrairement au congé individuel de formation (CIF), aucune autorisation d'absence n'est à demander à l'employeur.

Le financement de cette formation pourra être assuré par le FONGECIF Poitou-Charentes.

Informations : 0549283828 ou [www.fongecifpoitoucharentes.fr](http://www.fongecifpoitoucharentes.fr)



Pour tout savoir sur la création-reprise d'entreprise en Poitou-Charentes, commandez le **Guide pratique 2012**, [cliquez ici](#)

